

Pour les Sinistrés

Deux poids... Deux mesures...

Nous ne regrettons pas d'avoir, dès la première heure, été le sonnette d'alarme.

Le Groupe Interparlementaire des Régions Libérées et les Commissions de la Chambre et du Sénat ont pris leurs responsabilités.

Nous demanderons que les dispositions qui portent un gravement atteinte à la loi du 17 avril 1919 sur les dommages de guerre, soient disjointes du budget spécial des dépenses recouvrables.

Il se confirme que la Commission des Finances estime qu'il est impossible au cours d'une discussion hâtive, sans examen sérieux et en un débat sérieux, on puisse encore remettre sur le chantier la charte des sinistrés.

Il faut à tout le moins permettre à la Commission des Régions Libérées, sa compétence, d'examiner le projet comme il convient.

Et cette procédure — la seule qui soit juste et équitable — est adoptée, le coup du "Père François" — que prêméditait le Ministre des Finances, Député de la Lozère — est voué à l'échec.

Occupons-nous aujourd'hui des articles 6 et 10 qui, s'ils étaient adoptés, seraient les principes sur lesquels repose la loi.

Le Gouvernement rencontre d'insurmontables difficultés de Trésorerie. Il veut en alléger les charges et, quand mainte occasion s'offre à lui de réaliser ce noble but, il pense immédiatement à frustrer de leur droit les sinistrés d'entre les sinistrés.

En un trait de plume, il n'hésite pas à accorder de mirifiques primes à deux des sinistrés qui renoncent au rachat, portant ainsi un coup fatal à la reprise de la vie économique dans les Régions Libérées.

En effet, malgré un effort considérable, la reconstruction immobilière dans le département du Nord est loin de toucher à son terme. Quel est le bilan de la guerre ? 53.000 immeubles ont été totalement détruits ; il en avait été reconstruit 11.000, au 31 décembre 1922. Les immeubles réparables sont au nombre de 210.000 ; il en a été réparés 148.000 à la même date. A cette même époque, il restait à reconstruire ou en cours de reconstruction 38.500 immeubles ; à réparer ou en cours de réparation 52.000 immeubles.

Brusquement et de façon stupide on veut obliger les sinistrés à remployer sur place. Et le Gouvernement se propose de s'accorder à ceux qui effectuèrent leur rachat ailleurs que la valeur vénale d'avant-guerre, multipliée par huit. Encore ajoute-t-on que la valeur vénale sera déterminée en principe par le prix du rachat.

La détermination de la valeur vénale d'avant-guerre est une affaire de droit, elle ne peut être soustraite à la loi. Elle a été déterminée par la loi du 11 novembre 1918, ou avant la dernière déclaration de succession soucrite antérieurement à cette date.

L'exposé des motifs dit encore qu'une pareille disposition permettrait de réviser certaines indemnités. Mais les montants élevés ne sont destinés qu'à ceux qui ont été indemnisés par la loi du 11 novembre 1918, ou avant la dernière déclaration de succession soucrite antérieurement à cette date.

Comment admettre que le sinistré, qui, pour des raisons indépendantes de sa volonté, prendra la décision de remployer postérieurement au 15 avril 1923 sera pénalisé à l'encontre de ceux qui, plus nombreux pour avoir comparu plus tôt devant la Commission, furent à même d'effectuer plus vite leur rachat ?

C'est pour lors que serait infligé à ce pays le régime des deux poids et des deux mesures ! Car il est hors de doute que le plus gros, le plus puissant d'entre les sinistrés — parce qu'ils ont touché, parce qu'ils ont pu consentir des avances ou trouver du crédit en banque — ont pu se reconstruire.

Il n'est point déraisonnable d'affirmer que, seuls, les petits ou les moins habiles feront les frais de cette opération.

Prenons maintenant quelques exemples. Une veuve de guerre et ses deux enfants habitent, en 1914, un village que la guerre a rendu désertique. Dans le même village vivent deux vieillards, beaux parents de la veuve et grands-parents des orphelins. Il est arrivé qu'au mépris d'une circulaire prescrivant aux Commissions cantonales de liquider, avant tous autres, les dossiers des veuves, des orphelins de guerre et des vieillards ascendants de ces veuves, la Commission a statué en octobre dernier seulement sur les demandes de ces malheureux. Dans l'intervalle le grand-père est mort. La décision de la Commission a dû être homologuée par le Tribunal : les formalités se sont terminées fin mars. Ces pauvres gens, dépourvus de titre de créance, ne peuvent en ce moment, à l'heure présente, effectuer leur rachat. Ainsi, en conséquence d'un retard qui n'est point leur fait, une veuve, deux orphelins et un vieillard ne pourront espérer toucher le total de leur indemnité que s'ils effectuent le rachat dans un village déserté.

Pendant ce temps, les plus riches et les plus heureux de cette bourgade ont déjà remployé ou revendu leur dommage dans un rayon de 50 kilomètres !

Si les mesures projetées devaient être accueillies, il serait désormais difficile aux personnes officielles de verser des larmes autour des Monuments élevés à la mémoire des Pères et des Mères tombés pour la défense de leur Pays.

Autre exemple. Sur la foi d'un texte de loi, un sinistré de ce même village dévasté a acquis dans un autre village résistante un terrain pour reconstruire son site. Et les travaux vont commencer. Or, si les deux gros sommes qui lui furent allouées sont encore réduites quel sera son sort ?

Le Gouvernement trouve-t-il quel soit moral de manquer à ses engagements ? L'exemple est déplorabile. Il est advenu que le Midi se soit révolté pour moins que cela.

Léon ESCOFFIER, Député du Nord

Lire en quatrième page : LE REVEIL MUTUALISTE

SIR STANLEY BALDWIN est devenu le successeur de M. Bonar Law



est devenu le successeur de M. Bonar Law

Londres, 22 Mai. — M. STANLEY BALDWIN a ACCUPTÉ LE POSTE DE PREMIER MINISTRE.

M. Stanley Baldwin est né le 3 août 1857. Il fit ses études à Harrow et à Cambridge. En 1908, il fut élu comme conservateur à la Chambre des Communes pour la circonscription de Worcestershire. Son premier poste officiel fut celui de secrétaire financier aux finances de 1917 à 1921. En 1921, il fut nommé président du Board of Trade. En 1922, il devint chancelier de l'Échiquier dans le ministère de Bonar Law. En 1920, il avait été nommé conseiller privé.

Le mystère de l'Adour

D'où vient le cadavre de cette femme jeune et élégante ?

Bayonne, 22. — Le cadavre d'une femme élégamment vêtue, paraissant être âgée de 30 ans, vient d'être découvert dans l'Adour, en face de l'usine hydro-électrique de Saint-Étienne. Ce cadavre, absolument méconnaissable, paraît avoir séjourné dans l'eau un mois environ.

L'hypothèse d'un crime par strangulation est envisagée. L'autopsie a été ordonnée par le Parquet de Bayonne, qui s'est rendu sur les lieux.

Une auto a capoté

IL Y A UN MORT ET DIX BLESSÉS

Bourges, 22. — Un grave accident d'automobile s'est produit sur le territoire de la commune de Neillant, à 10 kilomètres de Saint-Amand.

Une camionnette automobile, conduite par M. Ursin Gaultier, entrepreneur à Bourges, et transportant 11 personnes, a capoté à la suite de l'éclatement d'un pneu arrière.

Tous les voyageurs ont été précipités sur le sol. M. Eugène Gaultier, 63 ans, père du conducteur, a été tué sur le coup ; tous les autres voyageurs ont été blessés, dont deux très grièvement.

Ils ont été transportés à l'hôpital de Saint-Amand.

Connaissez-vous dans Barcelone...

Une mère avait lvré sa fille pour de l'argent

Toulouse, 22. — La police mobile de Toulouse instruit en ce moment une affaire de meurtre concernant une jeune fille de 17 ans, originaire du Tarn et habitant Toulouse.

Cette jeune fille aurait été livrée par sa mère à un Espagnol qui, sous promesse de mariage, l'emmena à Barcelone, où on lui avait fait le sort qui l'attendait.

Ayant appris que sa mère avait touché une importante somme d'argent pour la cession de son infâme marché, la jeune fille échappa aux mains des trafiquants, regagna la France et porta plainte à la justice. Quelques arrestations ont déjà été opérées.

On pense que tous les coupables seront bientôt arrêtés.

Les quinze millions de Vorowsky

Lausanne, 22. — Une saisie de 15 millions de francs a été opérée à la Banque Nationale Suisse. Les fonds appartenaient à Vorowsky et étaient destinés à la propagande bolcheviste.

MON GÈRE

Un Démocrate

UN homme vient de disparaître, qui était un des rares survivants des temps héroïques de la République. Comtemporain de Gambetta, M. de Freycinet fut un des fondateurs du régime et si son dévouement à la démocratie n'avait point eu caractère de cabotage théâtral, il eût été un des plus grands hommes politiques de notre temps.

Il travailla par des actes et la fermeté des opinions se révélait toute entière. Qu'il me soit permis de rappeler ici un épisode de la vie ouvrière de ce pays, dont nos vieux militants n'ont pas perdu le souvenir et où M. de Freycinet eut une attitude que beaucoup de ministres « avancés » d'aujourd'hui n'adoptent dans des circonstances analogues.

La « Souris Blanche » était ministre des Travaux Publics lorsqu'éclata dans les bassins houillers du Nord et du Pas-de-Calais un de ces conflits qui dressent contre leurs exploités des dizaines de milliers de travailleurs. La cause de ceux-ci était juste ; l'intransigeance patronale n'en voulait point convenir et s'obstinait dans un orgueilleux refus de considérer les revendications des mineurs comme légitimes.

M. de Freycinet réunit les Directeurs des Compagnies dans son cabinet et leur tint un discours qu'il termina à peu près en ces termes : « Vous ne voulez rien céder ? C'est bien vu ? Bien entendu ? Eh bien, moi, demain, je fais retirer jusqu'au dernier des soldats et j'ai été envoyé dans les bassins en grève ! »

Le lendemain, une entrevue était organisée, où se rencontrèrent les représentants des ouvriers et des patrons. Ceux-ci cédaient sur les points les plus importants.

Qu'ils aient fait de bonnes grâces, c'est fort douteux, car l'un d'eux dont les sourcils bruyamment ombragés encore un visage barbu, crut devoir gronder en donnant son adhésion au procès verbal de l'entrevue : « Nous sommes bien obligés d'y passer ! »

Pour donner raison aux ouvriers, le petit père Freycinet avait trouvé mieux que des discours.

VERMEERSON.

LA CRISE DU LOGEMENT

INTERVIEW DE COUTEAUX

LES MOYENS ENVISAGÉS POUR PARER A UNE INQUIÉTANTE SITUATION

Dans notre région du Nord, ravagée et détruite en grande partie par la guerre, la crise du logement est arrivée à un degré d'acuité qui rend l'avenir angoissant.

Le déséquilibre entre les prix de la construction et le taux des loyers paraît, au point de vue objectif, devoir s'accroître encore. La disproportion entre l'offre et la demande augmente par surcroît, artificiellement, cet écart déjà très sensible résultant des circonstances.

Quels sont les moyens légaux mis à la disposition des initiatives publiques et privées pour parer aux conséquences qui découleront fatalement de cette situation instable et précaire ?

Il nous a paru intéressant d'interroger sur cet objet de pressante actualité, notre ami Ernest COUTEAUX, député, conseiller général du Nord et maire de l'importante ville de Saint-Amand.

Ernest COUTEAUX



Ernest COUTEAUX, Député-Maire de Saint-Amand

En sa qualité de secrétaire général de l'Office Départemental des Habitations à bon marché, COUTEAUX dirige les services de cette institution avec un zèle et un souci d'intérêt public attestés par l'abondance de sa correspondance qui, sous son impulsion, paraît journellement du bureau central, installé à la Préfecture du Nord, pour porter conseils et documentation utiles sur tous les points du département.

Avec son obligeance habituelle et son affabilité coutumière, COUTEAUX répond à nos questions.

— On m'a dit, M. le Maire, que vous avez fait construire à Saint-Amand plus de cent maisons d'ouvriers et d'employés. Par quel coup de baguette magique avez-vous pu réaliser ce prodige en ces temps difficiles ?

— Il n'y a dans cette action, ni prodige, ni magie, nous répond COUTEAUX souriant. Ces habitations ont été édifiées au moyen de droits à indemnités de dommages de guerre dont j'ai négocié le rachat dans des conditions très favorables, puisqu'elles ne s'épangent pas, d'une façon appréciable, la perte subie...

— On m'a dit, M. le Maire, que vous avez fait construire à Saint-Amand plus de cent maisons d'ouvriers et d'employés. Par quel coup de baguette magique avez-vous pu réaliser ce prodige en ces temps difficiles ?

— Il n'y a dans cette action, ni prodige, ni magie, nous répond COUTEAUX souriant. Ces habitations ont été édifiées au moyen de droits à indemnités de dommages de guerre dont j'ai négocié le rachat dans des conditions très favorables, puisqu'elles ne s'épangent pas, d'une façon appréciable, la perte subie...

— On m'a dit, M. le Maire, que vous avez fait construire à Saint-Amand plus de cent maisons d'ouvriers et d'employés. Par quel coup de baguette magique avez-vous pu réaliser ce prodige en ces temps difficiles ?

— Il n'y a dans cette action, ni prodige, ni magie, nous répond COUTEAUX souriant. Ces habitations ont été édifiées au moyen de droits à indemnités de dommages de guerre dont j'ai négocié le rachat dans des conditions très favorables, puisqu'elles ne s'épangent pas, d'une façon appréciable, la perte subie...

— On m'a dit, M. le Maire, que vous avez fait construire à Saint-Amand plus de cent maisons d'ouvriers et d'employés. Par quel coup de baguette magique avez-vous pu réaliser ce prodige en ces temps difficiles ?

— Il n'y a dans cette action, ni prodige, ni magie, nous répond COUTEAUX souriant. Ces habitations ont été édifiées au moyen de droits à indemnités de dommages de guerre dont j'ai négocié le rachat dans des conditions très favorables, puisqu'elles ne s'épangent pas, d'une façon appréciable, la perte subie...

— On m'a dit, M. le Maire, que vous avez fait construire à Saint-Amand plus de cent maisons d'ouvriers et d'employés. Par quel coup de baguette magique avez-vous pu réaliser ce prodige en ces temps difficiles ?

— Il n'y a dans cette action, ni prodige, ni magie, nous répond COUTEAUX souriant. Ces habitations ont été édifiées au moyen de droits à indemnités de dommages de guerre dont j'ai négocié le rachat dans des conditions très favorables, puisqu'elles ne s'épangent pas, d'une façon appréciable, la perte subie...

— On m'a dit, M. le Maire, que vous avez fait construire à Saint-Amand plus de cent maisons d'ouvriers et d'employés. Par quel coup de baguette magique avez-vous pu réaliser ce prodige en ces temps difficiles ?

— Il n'y a dans cette action, ni prodige, ni magie, nous répond COUTEAUX souriant. Ces habitations ont été édifiées au moyen de droits à indemnités de dommages de guerre dont j'ai négocié le rachat dans des conditions très favorables, puisqu'elles ne s'épangent pas, d'une façon appréciable, la perte subie...

— On m'a dit, M. le Maire, que vous avez fait construire à Saint-Amand plus de cent maisons d'ouvriers et d'employés. Par quel coup de baguette magique avez-vous pu réaliser ce prodige en ces temps difficiles ?

— Il n'y a dans cette action, ni prodige, ni magie, nous répond COUTEAUX souriant. Ces habitations ont été édifiées au moyen de droits à indemnités de dommages de guerre dont j'ai négocié le rachat dans des conditions très favorables, puisqu'elles ne s'épangent pas, d'une façon appréciable, la perte subie...

— On m'a dit, M. le Maire, que vous avez fait construire à Saint-Amand plus de cent maisons d'ouvriers et d'employés. Par quel coup de baguette magique avez-vous pu réaliser ce prodige en ces temps difficiles ?

— Il n'y a dans cette action, ni prodige, ni magie, nous répond COUTEAUX souriant. Ces habitations ont été édifiées au moyen de droits à indemnités de dommages de guerre dont j'ai négocié le rachat dans des conditions très favorables, puisqu'elles ne s'épangent pas, d'une façon appréciable, la perte subie...

— On m'a dit, M. le Maire, que vous avez fait construire à Saint-Amand plus de cent maisons d'ouvriers et d'employés. Par quel coup de baguette magique avez-vous pu réaliser ce prodige en ces temps difficiles ?

— Il n'y a dans cette action, ni prodige, ni magie, nous répond COUTEAUX souriant. Ces habitations ont été édifiées au moyen de droits à indemnités de dommages de guerre dont j'ai négocié le rachat dans des conditions très favorables, puisqu'elles ne s'épangent pas, d'une façon appréciable, la perte subie...

— On m'a dit, M. le Maire, que vous avez fait construire à Saint-Amand plus de cent maisons d'ouvriers et d'employés. Par quel coup de baguette magique avez-vous pu réaliser ce prodige en ces temps difficiles ?

— Il n'y a dans cette action, ni prodige, ni magie, nous répond COUTEAUX souriant. Ces habitations ont été édifiées au moyen de droits à indemnités de dommages de guerre dont j'ai négocié le rachat dans des conditions très favorables, puisqu'elles ne s'épangent pas, d'une façon appréciable, la perte subie...

LA GUERISON PAR LE MUET

LE MUET A FAIT UNE CHUTE ET RETROUVÉ LA PAROLE

Nancy, 22. — A la suite d'une commotion produite, en 1918, par l'éclatement d'un obus, l'ouvrier Umberto Guisto était resté muet. Travaillant, hier, sur un échafaudage à la construction d'une maison à Longuyon, il perdit soudain l'équilibre, mais il put s'accrocher à un madrier et, après quelques minutes suspendu dans le vide...

Ses camarades parvinrent à le retirer de sa fâcheuse position, mais ils ne furent pas peu surpris de s'entendre remercier chaleureusement par le muet. L'émotion qu'il venait d'éprouver avait rendu la parole à Umberto Guisto.

Un jeune couvreur se noie en Artras

Alors qu'il travaillait à la toiture d'un immeuble en reconstruction à Douchy-lez-Ayette, un jeune ouvrier couvreur belge, Louis De Cock, tomba du toit dans la cage de l'escalier de la cave. Transporté dans la soirée à l'hôpital Saint-Jean, à Arras, il y est décédé le lendemain matin, des suites de ses blessures.

La grève des cheminots continue...

Dusseldorf, 22. — Le 18 mai une réunion de cheminots a eu lieu à Dusseldorf. Elle réunissait 170 délégués, dont ceux de Dortmund, de Gelsenkirchen, Elberfeld et Duisbourg.

La discussion a porté sur la situation sociale.

La question de la reprise du travail a été particulièrement discutée. Après des débats assez mouvementés au cours desquels de nombreux orateurs ont préconisé la fin de la résistance en raison de son inutilité et de la détresse croissante des cheminots l'assemblée a été appelée à voter.

Cent délégués se sont prononcés contre la reprise et 52 pour la reprise du travail. Il y a eu 15 bulletins nuls.

...les sabotages et les attentats aussi

Dusseldorf, 22. — Une sentinelle postée à l'horifice nord du tunnel de Speicher sur la ligne de Trèves-Gerulstein, a été assailli le 21 mai vers 21 heures, à coups de pierres par quatre individus.

Elle a dû faire usage de son arme et a blessé mortellement un agresseur.

A Odrhrur, deux allemands ont été arrêtés alors qu'ils essayaient de s'approcher d'une sentinelle, après avoir franchi le réseau de fils de fer.

De nouvelles brèves allemandes

Berlin, 22. — Les pourparlers gouvernementaux au sujet de la nouvelle offre allemande vont reprendre incessamment. Le chancelier Cuno et M. von Rosenberg sont rentrés ce mat. de leur voyage de la Pentecôte à Hambourg et en Bavière.

A LAUSANNE

La conclusion de la paix ne semble pas compromise

Lausanne, 22. — En dépit de l'incertitude qui règne dans l'opinion publique, au sujet des résultats acquis jusqu'ici par la conférence de Lausanne, et bien qu'aucun des questions qu'on lui a posées n'ait été résolue, il semble pourtant qu'on puisse envisager la fin, au plus tard dans la première quinzaine de juin ; qu'aucune des difficultés, prises séparément, ne paraissent susceptibles de provoquer une rupture et encore moins une reprise des hostilités en Orient, et qu'enfin il faudrait une résolution ou un geste étranger à la conférence et aux grandes puissances représentées pour que fut fait obstacle à la conclusion de la paix.

A TERRE-NEUVE

Un paquebot a sombré

Saint-Jean-de-Terre-Neuve. — Le paquebot « Mervale » a heurté un écueil et a sombré à une trentaine de kilomètres à l'ouest du cap Race.

Tous les passagers et l'équipage, au total 136 personnes, ont été débarqués sains et saufs au village de St-Shelta.

Qui sera le vainqueur du record du carillon ?

Londres, 22. — Une société religieuse et artistique, fondée sous le roi Charles I<sup>er</sup>, tente aujourd'hui de battre un record d'un genre nouveau. Ce matin, deux membres de la société, enfermés dans la tour de la cathédrale de Southwark, ont commencé un carillon de 15.000 accords, ce qui leur mandera au moins onze heures sans interruption.

Le temps d'aujourd'hui

Temps humide le matin avec des brouillards locaux et quelques brumes revenant très nuageux avec quelques éclaircies.

La validation de M. Petit

Sénateur du Pas-de-Calais n'ira pas toute seule :: ::

Paris, 22. — Le bureau chargé de l'examen de l'élection de M. Petit, dans le Pas-de-Calais, qui, d'abord avait conclu à la validation et à qui le dossier de nouveau avait été renvoyé à l'issue de la séance de vendredi s'est réuni aujourd'hui sous la présidence de M. Jenuover, fin estimée que puisqu'il y avait fait de nouveau, il venait, suivant le règlement de désigner une sous-commission qui étudiera à nouveau les diverses protestations.

Cette sous-commission, tirée au sort, est composée de MM. Debove, Régner et Moreau.

La Chambre a réclamé en vain des éclaircissements sur les démêlés du fisc et de M. Arago

Le débat sur le vote des crédits de la Ruhr a provoqué un redoublement d'affluence. Les tribunes publiques sont comblées, tout le public des grandes séances est là, la discussion s'annonce passionnée.

MM. Poincaré, de Lasteurie, Le Trocquer, Maginot, sont au banc du gouvernement, car l'assaut que livreront les gauches sera rude.

Les manœuvres de l'Allemagne

L'ancien président de la Commission des Réparations, M. Louis DUBOIS, rappelle de quelle manière l'Allemagne a exécuté le traité de Versailles. Elle n'a pas versé, comme on le prétend, 45 milliards de marks-or, mais seulement 6 milliards, à la date du 31 décembre 1922.

Orateur s'indigne des dernières propositions allemandes tendant à fixer la dette à 30 milliards. L'état de paiements de Londres avait fixé la dette à 132 milliards de marks-or, après l'audit des délégués allemands et de 35 experts. Il est donc désirable de leur part de ne proposer que le quart de ce qui avait été primitivement fixé.

M. DAUBRY provoque un incident ; il prétend que tous les manquements sont imputables à M. Briand pour lequel il réclame la Haute Cour !

Péniblement, M. DUBOIS arrive à terminer son discours et demande que l'on garde le gage de la Ruhr.

Le Gouvernement cachera-t-il la vérité à la Chambre et au pays

M. MARGAINE demande au gouvernement de faire connaître ses intentions, et de ne pas continuer à se retrancher derrière de prétendues nécessités diplomatiques.

M. POINCARÉ intervient et s'y refuse. Ce qui fait répondre à M. MARGAINE que rien n'est changé et que les généraux, comme pendant la guerre, refusent encore de faire connaître leurs intentions.

Alignement, M. Poincaré lui réplique qu'il a précédemment donné ordre aux généraux de ne pas parler.

M. MARGAINE rappelle que l. Daricq fit, en mai, un voyage dans la Ruhr, et qu'il en revint avec un rapport confidentiel. La seconde partie du rapport n'a jamais été divulguée. Pourquoi ?

En terminant, il demande au gouvernement de s'expliquer sur ce qu'il compte faire. La suite du débat est renvoyée à jeudi.

Le chef du « Bloc National » se dément-il à être un traître car ?

Au milieu des exclamations ironiques de la Chambre, M. ARAGO monte à la tribune. Il se plaint amèrement que le secret professionnel, auquel les employés du fisc sont tenus, ait été violé.

Pour vous, complète LAFONT. Pour se défendre, M. ARAGO dit avoir fait une déclaration provisoire à l'enregistrement, en attendant le règlement définitif de son héritage.

M. DE LASTEURIE arrive à son secours et déclare que des sanctions sévères seraient prises contre les coupables qui ont violé le secret professionnel. Manière bien étrange de décharger M. Arago.

ARAGOL, à son tour, apporte des précisions troublantes qui ont le don de désemparer le ministre.

Pourquoi donc, dit-il, le 20 octobre 1922, l'Administration des Finances a infligé une amende de 500 francs à M. Arago, amendement celui-ci s'est bien gardé de parler à la tribune ?

En désespoir de cause, M. DE LASTEURIE fait appel à la courtoisie d'Aragol, tandis que la gauche et l'extrême gauche crient : C'est l'aveu ! C'est l'aveu !

Le tumulte devient insupportable. Le Président se couvre et quitte la salle, tandis que les huissiers font évacuer les tribunes.

Les députés descendent dans l'hémicycle, pour demander des explications au ministre qui se voit bientôt entouré d'une centaine de députés.

La séance est suspendue.

Les baux à loyer

La Chambre a poursuivi, dans la séance de la matinée la discussion de la proposition relative au renouvellement des baux à loyer d'immeubles à usage commercial ou industriel.

M. RAYNALDY développe longuement toutes les raisons qui militent en faveur d'une réglementation des baux et critique le projet de la commission.

Le président de la commission, M. PUECH, défend son texte, qui met simplement le propriétaire dans l'obligation de payer au locataire sortant une indemnité proportionnée au dommage subi.

La suite du débat est renvoyée à jeudi matin.

Le Reveil Illustré

VIENT DE PARAÎTRE

Voir dans le numéro de cette semaine, ses documents photographiques sur la Grande Ducasse de Lille.

Ses contes choisis, ses chroniques documentaires, ses romans d'aventures et d'amour.

Le Reveil Illustré

apporte chaque semaine la joie dans les foyers ; c'est l'ami qu'on attend chaque fois avec impatience.

Reclamez-le partout ; il est en vente chez tous les marchands de journaux, dans toutes les gares dans toutes les bonnes librairies.

Le Reveil Illustré

PARAIT TOUS LES MERCREDIS